

PRÉSÉLECTION DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

PAS DE MARGE DE MANŒUVRE

La CAP de présélection des chargés d'enseignement du 20 février 2019 a été le lieu d'intenses débats entre la direction générale et les organisations syndicales.

En dépit d'échanges nourris, les résultats ont été bien maigres.

Aucune présélection supplémentaire sur les établissements de Noisiel et de Lyon. Une recrue sur Toulouse en raison d'une défection survenue en cours de CAP et une présélection supplémentaire sur Noisy-le-grand.

Les élus CFDT ont eu le désagréable sentiment que les choses étaient largement actées avant la CAPN. En dépit d'une volonté affichée de dialogue, les marges de manœuvres sont restées très réduites.



COMPTE-RENDU
CAPN 4
DU 20 FÉVRIER
2019

DES CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT TEMPORAIRES ?

Le recrutement des chargés d'enseignement semble bien remis en cause par l'administration. Nous disposons de peu d'information à ce jour mais un groupe de travail sera organisé le 23 mai prochain. Il portera sur les nouvelles modalités de recrutement des chargés d'enseignement.

Ce GT arrive étrangement à un moment où les tensions sont extrêmes sur les chargés d'enseignement. Nous craignons la multiplication de chargés d'enseignement temporaires sur lesquels ils seraient plus aisés de faire pression. En effet, les chargés d'enseignement sont actuellement contraints de travailler régulièrement en soirée et le week-end afin de faire

face aux charges de travail générées par l'afflux de stagiaires et la refonte totale des formations.

L'administration qui semble prendre en considération la situation, trouvent des solutions peu satisfaisantes. Les seules réponses obtenues à ce jour sont :

- augmenter le nombre de stagiaires par groupe
- multiplier les cours en amph.
- arrêter d'enseigner certaines matières afin de réduire la pression sur les chargés d'enseignement.

Tout cela au détriment, à notre sens, de la qualité de l'enseignement.

Autre solution proposée : des dotations de postes supplémentaires exceptionnelles pour les établissements en difficultés, dits emplois spécifiques autorisés. Cette solution peut avoir un intérêt ponctuel mais ne constitue aucunement une réponse satisfaisante aux problèmes rencontrés par les établissements concernés. Quoi qu'il en soit, même avec ce type de recrutement, on reste en deçà des besoins.



DES QUESTIONS SANS RÉPONSES



À ce jour, la réforme des formations initiales des inspecteurs prévoit un stage probatoire de 3 mois suivis par des enseignants référents. Les modalités effectives de ce suivi sont inconnus de tous à ce jour. Il risque fort d'être virtuel compte tenu de l'état d'épuisement des équipes enseignantes et du nombre de stagiaires à suivre.

La formation prévoit que les stagiaires bénéficieront également d'un tutorat.

La CFDT souhaite que la fonction de tuteurs soit davantage précisé, reconnu et valorisé. La DG est muette sur ce point. Comme d'habitude, elle compte sur le bénévolat et la conscience professionnelle des inspecteurs titulaires.

D'une manière générale, de nombreuses questions ont eu pour toute réponse : « on y travaille ».

La CFDT y voit le symptôme d'une administration qui avance à marche forcée mais sans direction précise. En effet, la refonte des formations initiales manque cruellement de cohérence globale. Les enseignants ont été bien souvent obligé de travailler dans l'urgence et en silo.

À sa décharge, l'administration a quand même pris en compte le traitement de situation difficile ancienne des certains collègues enseignants.

PETITS CONSEILS À L'ATTENTION DES PROCHAINS CANDIDATS

Il faut avoir une expérience certaine dans le réseau.

Certaines candidatures se sont vu opposées des refus de présélection au motif que les candidats étaient depuis trop longtemps en administration centrale ou encore inspecteur depuis trop peu de temps.

Il faut avoir été formateur, même si l'ENFIP confirme que ce n'est qu'un plus indéniable.

Un parcours diversifié étant la cerise sur le gâteau.

Et quand bien même vous rempliriez tous les critères précités, ce n'est pas gagné pour autant ! : « L'offre doit rencontrer la demande ». Il faut comprendre que les établissements sont en recherches d'équilibre perpétuel entre les différentes spécialités. Les besoins d'aujourd'hui ne sont pas nécessairement ceux de demain.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT À CETTE CAP

Karine ROUSSEAU
David BRAASCH

Expert : Éric DELETTRE